

11, rue du Château
L-6922 BERG



Tél.: 28 13 73
Fax: 28 13 73 211
E-mail: secretariat@betzdorf.lu

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
du Conseil Communal de BETZDORF

Séance publique du: 02.10.2020

Date de la convocation des conseillers : 25.09.2020

Date de publication de la séance : 25.09.2020

Présents : MM. Jean-François Wirtz, bourgmestre, Marc Ries, Sylvette Schmit-Weigel, échevins
Mme et MM. Marc Bosseler, Fernande Klares-Goergen, Frank Bourgnon, Patrick Lamhène, Jean-Pierre Meisch, Jules Sauer, Reinhold Dahlem, Olafur Sigurdsson, conseillers

Absents excusés: néant

Véronique Hengen, secrétaire communal f.f.

ORDRE DU JOUR N°: 05

Modification des taxes communales 2020.

Le conseil communal,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution;

Revu sa délibération du 15 décembre 2003, point de l'ordre du jour n° 10, concernant la nouvelle fixation des taxes communales;

Entendu les explications du collège des bourgmestre et échevins;

Après avoir délibéré conformément à la loi, décide à l'unanimité des voix, de modifier les taxes communales de chancellerie à partir de l'année 2020 conformément au tableau ci-après :

Désignation des taxes	Taxe actuelle	Nouvelle taxe à partir de 2020
Chancellerie		
Désignation des taxes :		
a) Légalisations, délivrance de certificats, attestations, actes, extraits, demandes, autorisations, déclarations, soit en original, double imprimé, copie ou photocopie.	1,25 € par page	2,00 € par page
b) Cartes d'identité	6,00 € par pièce	0,00 €
c) Autorisation d'établissement réputé dangereux,		

insalubre incommode :	ou		
Classe 1		125 €	0,00 €
Classe 2		25 €	0,00 €
d) Autorisation de bâtir		25 €	25 €
e) Carte du circuit auto-pédestre		1,25 €	0,00 €

Ainsi délibéré à Berg, date qu'en tête.

Suivent les signatures.

Pour expédition conforme, Berg le 17 novembre 2020.

Le bourgmestre,

Le secrétaire,